



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 25-20161202

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CASUD AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER DE LA REUNION (EPFR)**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 36
Absents représentés : 9
Absents : 3

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSEY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

- Commune de L'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20161202

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CASUD AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION
(EPFR)**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 25 mars 2016 – Affaire n° 39-20160325, le Conseil avait désigné Monsieur Daniel MAUNIER en qualité de représentant de la CASUD au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, en remplacement de Madame Solène GAUVIN, démissionnaire.

Toutefois, Monsieur Daniel MAUNIER exerçant déjà les fonctions de suppléant de Monsieur Bernard PAYET, sa désignation au Conseil d'Administration de l'EPFR en remplacement de Madame Solène GAUVIN, est incompatible avec son statut de suppléant de Monsieur François ROUSSEY.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant de la CASUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), en remplacement de Madame Solène GAUVIN, démissionnaire.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De désigner un représentant de la CASUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPFR en remplacement de Madame Solène GAUVIN,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne Me Emmanuelle HOARAU comme représentante de la**

CASUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPFR en remplacement de Madame Solène GAUVIN,

- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME

~~Le Président de la CASUD~~



André THIEN AH KOON